

Roche, le 7 février 2021



COMMUNIQUÉ IMPORTANT

L'Alternative rotzérane s'est engagée depuis quelques mois pour une politique transparente et honnête. Notre liste s'est construite sur des valeurs fortes et a pris des engagements auprès de la population de notre commune.

Ce dimanche 7 février, l'Alternative rotzérane a appris que Jean-Noël Jourdan, candidat à la Municipalité, a commis des fautes graves par le passé. Nous tenons à noter que ses fautes, ont été jugées et sanctionnées. Monsieur Jourdan en a reconnu et assumé la pleine responsabilité.

Cependant, et même si ces événements font désormais partie du passé, ils restent totalement incompatibles avec les valeurs et les engagements de l'Alternative rotzérane.

En conséquence, l'Alternative rotzérane et Monsieur Jourdan ont décidé, d'un commun accord, que ce dernier ne pouvait plus défendre les intérêts de l'Alternative rotzérane, ni assurer un quelconque mandat politique au sein de notre commune. Ainsi, dès ce jour, Monsieur Jean-Noël Jourdan ne fait plus partie de l'Alternative rotzérane.

Concernant les prochaines élections communales, les bulletins de vote ayant déjà été imprimés, il n'est plus possible de les modifier. Ainsi, aux yeux de la loi, Monsieur Jourdan est toujours éligible. S'il venait à être élu le 7 mars prochain, Monsieur Jean-Noël Jourdan s'engage publiquement à renoncer à ses mandats politiques au sein de la commune de Roche en démissionnant immédiatement de ceux-ci. L'Alternative rotzérane veillera au respect strict de cet engagement.

L'Alternative rotzérane regrette cette situation, mais tient à vous confirmer, par ce communiqué, que nos engagements sont réels. Nous prenons toutes les mesures nécessaires au respect de nos valeurs et dans l'intérêt de la collectivité.

Nous ne pouvons que vous encourager à nous soutenir dans cette démarche et à nous confirmer votre soutien en votant la liste n°3 pour le Conseil communal et à reporter votre voix sur l'une des autres listes pour l'élection à la Municipalité.

L'Alternative rotzérane

Avec l'accord de Monsieur Jean-Noël Jourdan